



ASSAINISSEMENT : LA PRESSION CONTINUE !!

Je pense utile de revenir sur les travaux en cours sur une partie de nos 16,6 km de réseau expertisés par le cabinet CEA et sur le projet de station d'épuration.

Secteurs sur lesquels nous sommes intervenus

La Croix Vallier la rue du Forez, la route de Roanne, la rue du Montoncel, la rue de Thiers, la place du Vieux Marché, le chemin de Thomasson.

A ce jour le montant total des travaux et des études s'élève à **environ 680.000 €**.

Secteur à réaliser en 2012 avant la construction de la nouvelle station d'épuration

Secteur de la Croix Mission, du stade et de la piscine, pour un montant estimé à **environ 340.000 €**.

Des variantes sont à l'étude.

La Station d'épuration

Elle doit être **réalisée pour fin 2013** : montant estimé à **2 millions d'euros**.

NOTA : il faudra ensuite poursuivre par d'autres travaux déjà identifiés sur les réseaux. Il faudra cependant marquer une « pause » pour retrouver de la ressource financière.

POURQUOI UNE TELLE CADENCE ET DE TELS INVESTISSEMENTS ?

Nous avons maintes fois expliqué la situation mais il convient d'y revenir car de nouveaux éléments sont encore venus se rajouter à la pression que nous subissons depuis le début du mandat (police, procureur de la république, préfecture, direction des territoires...)

Nous avons en effet dernièrement reçu :

- un courrier de la direction des territoires demandant un calendrier de mise en conformité précis. Le Directeur des territoires y indique notamment : *« je m'opposerai dorénavant systématiquement à tout projet...générant des eaux usées supplémentaires raccordées à cette station... »*

- un courrier de la direction des territoires indiquant : *« étant donné l'important dépassement de l'échéance réglementaire fixée par la directive Eaux Résiduaires Urbaines (31 décembre 2005) pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement... cette programmation (de travaux) fait l'objet du projet d'arrêté de mise en demeure (expliqué ci-après) »*

- un arrêté de **mise en demeure préfectoral** va également nous parvenir. Il précisera entre autres *« article 2 : en cas de non respect des prescriptions prévues, la commune de Saint Just-en-Chevalet est passible des mesures prévues par l'article L.216-1 du Code de l'Environnement ainsi que des sanctions pénales prévues par les articles L.216-9, L.216-10 et L.216-12 du même code. L'autorité administrative peut à l'expiration du délai fixé, obliger la commune de Saint Just-en-Chevalet à consigner entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant des travaux à réaliser avant une date qu'elle détermine, ou faire procéder d'office, en lieu et place de la commune de Saint Just-en-Chevalet, à l'exécution des mesures prescrites.»*

J'ai répondu aux courriers précités et commenté l'arrêté de mise en demeure que nous nous apprêtons à recevoir. Voici quelques extraits :

Réponse à Monsieur le Directeur des territoires (copie à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne et à Monsieur le Président du Conseil Général)

«Compte-tenu des travaux importants déjà réalisés sur les réseaux sous ma mandature... je tiens à porter à votre connaissance mon sentiment de désespoir et de grande déception. En effet, je constate que malgré les efforts techniques, politiques, financiers, économiques à maintes reprises expliqués (investissement de 3 millions d'euros, emprunt d'un million d'euros), votre position radicale persiste... je rajoute à cette situation mes ennuis personnels (procureur de la République...). Je me pose très sérieusement la question de mon maintien à la tête de la commune dans de telles conditions d'incessantes pressions... Sachez Monsieur le Directeur, que je ne suis pas accroché à tout prix aux rideaux de la mairie de mon village... Ayant tout donné sur le plan personnel, intellectuel et professionnel... je m'en retournerai vers des pensées voire des occupations plus égoïstes ».

Commentaires concernant l'arrêté de mise en demeure adressés à Monsieur le Directeur des territoires (copie à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général)

« Nous allons tout mettre en œuvre pour réaliser les travaux dans le cadre indiqué au sein de votre projet d'arrêté préfectoral... Vous comprendrez que nous sommes très dépendants des aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général. J'ai d'ailleurs récemment rencontré Monsieur le Président BONNE pour évoquer la situation. Actuellement nous ne disposons pas d'éléments précis nous indiquant le montant des subventions auxquelles nous pouvons prétendre. Dans ces conditions je ne pourrais notifier les marchés relatifs à la station d'épuration que si j'ai l'assurance d'être en mesure de pouvoir régler les différents prestataires. Il n'est donc pas impensable que l'article 2 du projet d'arrêté ait à s'appliquer (mais avec quel argent ?) Je tenais à vous apporter ces précisions, les finances communales hors emprunt évoqué étant par ailleurs épuisées par les travaux sur les réseaux déjà engagés sous ma mandature »

J'ai également rencontré Monsieur le Sous-Préfet, puis, comme vous l'avez compris, à Saint-Etienne, Monsieur le Président du Conseil Général, tous deux conscients de la difficulté dans laquelle nous nous trouvons et des soucis y compris personnels qu'il a fallu surmonter. Compte tenu des arguments que j'ai développés et des efforts que nous réalisons, **j'ai obtenu un assouplissement des menaces pesant sur la constructibilité de la commune. De même, une attention particulière sera portée en matière de soutien financier dans un contexte économique extrêmement tendu chez nos partenaires institutionnels.**

Je demande aux Saint-Jurauds de bien comprendre cette **situation jamais rencontrée**, de faire preuve de tolérance, de patience et de compréhension quant aux diverses demandes impliquant un financement communal.

Malgré ce contexte, nous avons déjà pu réaliser de nombreux projets (cantine à l'école, éclairage public et de monuments dans un objectif de réduction de consommation, aménagement zone ancienne piscine, extension du cimetière, relais d'accueil petite enfance avec la CCPU, cabinets médicaux provisoires avec la CCPU, caserne de sapeurs-pompiers avec le SDIS...). Nous allons participer à d'autres projets nécessitant une implication financière de la commune moindre, voire nulle (construction de vingt logements avec Loire Habitat, construction d'une nouvelle maison de retraite de 91 lits avec l'EHPAD, réaménagement du centre-bourg suite aux travaux d'assainissement avec le CG pour la voirie...). A signaler aussi que l'association gestionnaire de la maison d'enfants La Bruyère va investir 400.000 € de travaux. J'avais en effet émis un avis favorable au maintien de cette structure malgré les réticences de la commission de sécurité. Je m'en félicite aujourd'hui.

Le Maire,
Pascal PONCET

